



N/Réf. : ef/HB

Paris, le 10 novembre 2011

*Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la
Pêche, de la ruralité et de l'Aménagement du
Territoire
78, rue de Varenne
75 349 PARIS CEDEX 07 SP*

Monsieur le Ministre,

Depuis le 1^{er} avril dernier, la formalisation de la relation contractuelle entre producteurs et transformateurs a été rendue obligatoire par voie réglementaire pour le secteur laitier.

Pour se conformer à cette obligation, les entreprises privées ont adressé aux producteurs des propositions contractuelles, qui, dans leur ensemble, ont été jugées comme extraordinairement déséquilibrées.

Ce constat a conduit ma Fédération à recommander aux producteurs de lait de ne pas signer ces propositions contractuelles, qui abaissaient le niveau de protection juridique dont ils bénéficient encore aujourd'hui, via le contrat non écrit de vente de lait.

Dans ce contexte, la FNPL a communiqué très largement auprès des producteurs de lait, en mettant à leur disposition les analyses juridiques de l'ensemble des propositions des industriels privés.

Les producteurs ont entendu notre message de prudence.

Ils n'ont pas signé et je ne peux que m'en féliciter !

Par ailleurs, la FNPL réalise sur le terrain, en appui avec l'ensemble des FDSEA, un travail fondamental destiné à construire les fondations des futures organisations de producteurs à caractère non commercial, chargées de rééquilibrer, dans un monde bientôt sans quotas, le déséquilibre économique entre producteurs et transformateurs.

Ma conviction profonde est que ce modèle d'organisation, que vous avez défendu en 2010 lors de l'examen de la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche et que vous continuez à défendre à Bruxelles dans les discussions sur le « Mini Paquet Lait », doit se mettre en place rapidement.

En effet, la disparition du régime des quotas en 2015 nous oblige à aller tous de l'avant pour préparer l'avenir.

Et la FNPL défend toujours avec conviction ce modèle, qui doit nécessairement reposer sur une organisation économique forte, permettant l'établissement d'une relation contractuelle équilibrée entre des transformateurs et des producteurs regroupés dans des OPNC, négociant collectivement les conditions générales de vente de leur lait.

Mais aujourd'hui, je souhaite publiquement vous faire part de mon inquiétude.

Si un certain nombre de grandes entreprises jouent le jeu de la négociation collective avec les producteurs (c'est notamment le cas de Danone, de Bongrain ou encore de Senoble), certaines ont choisi le passage en force, voire l'intimidation, en totale contradiction avec l'esprit de la LMAP.

14 300 producteurs viennent de recevoir une nouvelle proposition de contrat, accompagnée d'un courrier de l'entreprise qui achète leur lait, dont le ton menaçant est inacceptable, et qui donne un mois aux producteurs pour signer et cinq ans pour se taire !

Syndicalement inacceptable, car alors même que nous voulons préparer l'avenir de toute la filière laitière, une entreprise veut imposer une intégration rampante à ses fournisseurs.

Juridiquement inacceptable, car cette proposition contractuelle comporte des dispositions léonines, imposées de manière unilatérale à ces fournisseurs, renforçant de fait leur dépendance économique face à un opérateur de dimension mondiale.

Politiquement inacceptable, car cette proposition contractuelle dénature l'esprit de la LMAP, en refusant aux producteurs le droit légitime de s'organiser demain au sein d'organisations de producteurs reconnues par les pouvoirs publics.

Le Président de la République, dans son discours prononcé à Poligny le 27 octobre 2009, indiquait :

«... Un contrat, ce n'est pas tous les droits donnés aux clients. Je veux des contrats équilibrés, régulés par l'Etat qui protégeront le producteur dans sa relation avec l'industriel, la coopérative ou le distributeur. »

Ce message, certains refusent de l'entendre.

Aujourd'hui plus qu'hier, nous avons besoin d'un signe fort de votre part, pour que la LMAP se mette enfin en place et joue pleinement son rôle de rééquilibrage en faveur des producteurs.

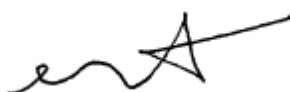
C'est pourquoi nous attendons avec impatience la publication du décret sur les organisations de producteurs dans le secteur laitier.

Mais nous ne pourrons atteindre cet objectif de rééquilibrage, que nous partageons pleinement avec les pouvoirs publics, que si tous les opérateurs de la filière s'engagent dans une véritable démarche de rénovation de leurs relations contractuelles.

C'est pourquoi je tenais à vous alerter publiquement de la situation très difficile que vivent aujourd'hui ces 14 300 producteurs de lait, qui s'interrogent sur les risques qu'ils encourent pour la poursuite de leur activité s'ils ne signent pas cette nouvelle proposition de contrat.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la FNPL

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Henri Brichart